

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 26**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Partenariat avec les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)

---

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
Entreprises et Animation Economique  
1 22 08**

## EXPOSE DES MOTIFS

La Loi NOTRE, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale et interdit désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie, avec l'interdiction au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'accorder des aides aux entreprises.

Toutefois, ladite Loi n'a pas remis en cause les Lois n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives de production, qui autorisent les collectivités locales, sans distinction, à subventionner les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et les Sociétés Coopératives de Production (SCOP).

Ces dispositions législatives ont pour effet de permettre le maintien de dispositifs en faveur de ce type d'entreprises, qui existait préalablement au vote de la loi dans ce domaine.

Les subventions accordées aux quatre entreprises présentées dans ce rapport s'inscrivent dans ce contexte législatif.

## PRESENTATION

Les coopératives d'activité et d'emplois (CAE) ont pour objectif de créer des emplois pérennes et de la richesse économique sur un territoire. Les CAE, constituées sous forme de SCOP ou de SCIC, sont des **regroupements économiques de plusieurs entrepreneurs**. En effet, un nouvel entrepreneur peut rejoindre une CAE plutôt que de créer sa propre structure afin de lui permettre de tester dans la réalité la validité économique de son projet. Les différentes étapes du parcours d'un entrepreneur au sein de la CAE sont l'émergence du projet, son lancement, son développement et sa vitesse de croisière.

Cette forme d'entrepreneuriat collectif lui offre une solution plus sûre pour lancer son activité. Le porteur de projet qui rejoint une CAE bénéficie d'un cadre juridique existant, d'un statut d'entrepreneur salarié en contrat à durée indéterminée et d'une protection sociale. Toute la gestion administrative, fiscale et comptable est mutualisée. Ce cadre lui permet ainsi de se concentrer sur son activité, avec une sécurité accrue.

Réelle plate-forme entrepreneuriale, la CAE permet aux entrepreneurs regroupés au sein d'une même structure de mettre en commun leurs expertises et partager leurs retours d'expériences. Cette solidarité génère des opportunités de développement (innovation, apport d'affaires...).

Le public visé par les CAE est varié : salariés à temps partiel, allocataires du RSA, demandeurs d'emplois ou encore étudiants en fin de cursus. Les domaines d'activité couverts sont très variés : service aux entreprises et à la personne, commerce, artisanat, bâtiment, formation, prestations artistiques et culturelles.

## **OBJET DU RAPPORT**

Le présent rapport concerne le soutien à quatre coopératives d'activités et d'emplois (CAE).

### **1 – Energies Alternatives**

Créée en 1999, Energies Alternatives existe depuis de nombreuses années. Elle offre un cadre économique, juridique et social pour accueillir, héberger et accompagner des projets d'activités de tous types. Elle guide les porteurs de projets vers la création d'activités et de leur propre emploi. Elle permet aux entrepreneurs de tester leur activité tout en bénéficiant d'un modèle de gestion rigoureux. Elle est en lien avec les divers opérateurs de l'environnement socio-économique et de l'accompagnement à la création d'activités et d'entreprise (pôle emploi, missions locales, chambres consulaires, organismes de bilan et de formation, couveuses, boutiques de gestion).

Les porteurs de projets susceptibles d'intégrer la structure sont très variés : demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minimas sociaux, salariés à temps partiel, étudiants en fin de cursus ou retraités.

Energies Alternatives a accueilli une centaine de porteurs de projets en 2015. 13 personnes (7 demandeurs d'emploi et 6 bénéficiaires du RSA) ont été intégrées à la structure cette même année. Parallèlement Energies Alternatives suit l'activité de 25 personnes accueillies les années précédentes.

Les porteurs de projets peuvent choisir de quitter la structure pour divers motifs tels que la non viabilité économique du projet ou l'absence de motivation pour le statut d'entrepreneur. Energies Alternatives accompagne également la personne pour préparer sa sortie de la structure.

L'ancienneté d'Energies Alternatives et les résultats chiffrés illustrent son implantation dans le tissu économique départemental.

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 40 000 Euros en faveur d'Energies Alternatives.**

### **2 – Medinscop**

Medinscop est une coopérative d'activités et d'emploi récente. Elle a été créée en 2015. Elle constitue une réponse courte et adaptée pour permettre à l'entrepreneur de tester rapidement son activité tout en bénéficiant d'un modèle de gestion rigoureux. L'entrepreneur bénéficie d'un statut d'entrepreneur-salarié de la SCIC.

Medinscop privilégie les métiers du bâtiment mais accueille également les projets liés à d'autres filières telles que la formation et le conseil ou encore des activités diverses. Elle souhaite développer ultérieurement les métiers de la propreté.

Pour sa première année, Medinscop a intégré 15 personnes. 6 personnes relevaient de la filière du bâtiment et 5 du domaine de la formation et du conseil.

Ces 15 personnes étaient en situation de demande d'emploi avant leur entrée dans la coopérative.

La coopérative d'activités permettra d'offrir à un public en recherche d'emploi la possibilité d'une sortie supplémentaire dans un cadre sécurisé et encadré. Elle offrira à des entrepreneurs une alternative à l'isolement de l'auto-entrepreneuriat. Medinscop souhaite agir sur l'autonomie des personnes dans leur projet professionnel afin d'améliorer la qualité et la durabilité des emplois créés.

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 20 000 Euros en faveur de Medinscop.**

### **3 – Petra Patrimonia**

Petra Patrimonia a été créée en 2011 l'antenne de Marseille a été créée en 2015. Elle dispose par ailleurs de 3 lieux d'accueil dans le département (Aix en Provence, Arles et Châteaurenard). Son objet est le développement d'activités liées à la restauration et la valorisation du patrimoine bâti et paysager ainsi que celles liées à l'éco construction et l'environnement. Elle comprend un grand nombre d'activités : plomberie, charpente, carrelage, peinture, ferronnerie mais également études thermiques, assistance à maîtrise d'ouvrage, dessinateurs...

La coopérative a pour objectif de permettre à des personnes d'intégrer le marché de l'emploi tout en testant leur projet de création d'activité sous la forme d'entrepreneurs salariés. Petra Patrimonia met en place des parcours professionnels pour offrir une meilleure qualification et professionnalisation des entrepreneurs en leur offrant des plans de formation, une réflexion sur l'offre de prestation et un accompagnement à la création d'activités. Concrètement la coopérative s'articule autour de deux axes : le test d'activité puis le développement et la pérennisation des activités.

Le public visé concerne des personnes en situation diverse (demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, jeunes diplômés voulant créer leur entreprise, jeunes ayant des savoir-faire...). Ce public doit souhaiter tester son activité et ses aptitudes sur un marché réel, il doit également présenter un besoin d'acquisitions techniques et comportementales au-delà de son savoir-faire et enfin il doit souhaiter vérifier les conditions de fonctionnement de son activité afin de minimiser les risques liés à la création.

Petra Patrimonia a intégré dans la structure 16 personnes pour sa première année d'activités (12 demandeurs d'emploi et 4 bénéficiaires du RSA).

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 10 000 Euros en faveur de Petra Patrimonia.**

### **4 – Prisme**

Prisme a ouvert une antenne en 2016 à Marseille. Cette coopérative d'activités et d'emploi existe dans la Drome depuis une dizaine d'années. Elle bénéficie d'une expérience importante avant de démarrer son activité dans le Département.

Prisme est une CAE généraliste qui privilégie cependant plusieurs axes : les créateurs d'entreprises généralistes dans les domaines du service aux entreprises, du second œuvre du bâtiment, de l'artisanat, du graphisme, de la formation, du conseil, du service à la personne, et des prestations de bien être.

Le public que vise principalement Prisme concerne les seniors en situation de demande d'emploi et les sportifs de haut niveau en phase de reconversion. Prisme a déjà établi des partenariats avec plusieurs organismes tels que l'Union Régionale des Scop, Pôle Emploi et des syndicats de sportifs de haut niveau.

La coopérative d'activités permettra d'offrir à son public visé, la possibilité d'un retour vers l'emploi dans un cadre collaboratif, sécurisé et encadré. Prisme a pour objectifs d'intégrer 25 personnes à la structure au cours de sa première année.

**Il est proposé l'octroi d'une subvention de 10 000 Euros en faveur de Prisme.**

Il est donc proposé l'attribution des subventions suivantes :

Organisme	Nom du Dirigeant	Adresse	Montant
SCIC Energies Alternatives	Jacques SONCIN	52 La Canebière 13001 Marseille	40 000 Euros
SCOP Medinscop	Olivier REBEYROTTE	2A Rue de Rome 13001 Marseille	20 000 Euros
SCOP Petra Patrimonia	Patrick TORRE	5 Rue Gilbert DRU 13002 Marseille	10 000 Euros
SCIC Prisme	Olivier WEIRICH	Rue de la République 13001 Marseille	10 000 Euros
<b>Total</b>			80 000 Euros

Il est à noter que ces quatre structures sont également soutenues par la Région.

## INCIDENCE BUDGETAIRE

En cas d'avis favorable, cette dépense d'un montant total de **80 000 Euros** sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 chapitre 65 fonction 91 article 6574 dont la dotation est suffisante et selon le détail suivant :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Montant
10604	1012711	ESS Fonctionnement	65-91-6574	80 000 Euros

## PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Economie et à l'Emploi, et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL